

Alain SERIEYS a publié à nouveau un article me mettant en cause dans le bulletin municipal de décembre 2011 (p.5). Ceci malgré une rencontre de régulation entre nos deux formations politiques le 25 novembre 2011.

Ses allégations portent cette fois sur deux thèmes abordés lors d'un récent conseil :

- le collège,
- la modification du PLU.

Je tiens à préciser les éléments suivants :

Collège : le reproche est pour le moins surprenant alors que notre groupe a approuvé la délibération présentée !

Il a vraisemblablement une autre origine : un billet publié dans le blog que nous recommandons chaudement à nos concitoyens : www.escalquens-ecologie.org

Manifestement, la majorité le consulte régulièrement – un gage de qualité !

On peut y lire nos suggestions sur des modalités d'acquisition du foncier dans le secteur du collège.

Pour les mettre au point, nous avons recueilli l'avis de Claude DUCERT, fondateur du SICOVAL qui a fait de la maîtrise du foncier son cheval de bataille. C'est ce qui nous a amené à considérer que nos propositions sont vraisemblablement moins couteuses et moins génératrices de spéculation foncière dans notre secteur que la solution retenue.

Modification du PLU : nous reprochons principalement à ce dossier des restrictions d'urbanisation que nous estimons insuffisantes au voisinage des sites SEVESO de notre commune.

Au-delà du périmètre de cette modification, il nous est apparu nécessaire de proposer que cette modification soit rapidement suivie d'une révision du PLU portant notamment sur la structuration de la commune, l'impact de l'arrivée du métro à Labège, la place de la voiture,

...

Le présent texte s'inscrit dans le cadre de la procédure du droit de réponse prévue par la loi. J'espère ne plus avoir à y recourir d'ici la fin du mandat.

Alain RIVIERE